



Fuite de baignoire , qui est responsable ???????

Par **bouboudelareunion_old**, le **12/12/2007** à **14:49**

bonjour
Je suis locataire depuis 1 an de mon logement (livré neuf en avril 2004). Il y a 8 mois j'ai constaté une petite fissure au fond de ma baignoire en acrylique . J'ai déclaré cette fuite auprès de mon agence immobilière ainsi qu'à mon assureur . L'agence a fait venir un expert , il y avait aussi le responsable du syndicat de co propriété (n'était pas présent : le proprio , le promoteur immobilier et le constructeur de la baignoire)
Suite à cette expertise il apparait que je ne suis en rien responsable de cette fissure et que le montage a été correctement effectué . C'est tout ce que le rapport stipule !
Suite à cette expertise les deux assurances se renvoit la balle depuis et c'est ainsi que je me retrouve avec un dégât des eaux .
Le propriétaire veut m'obliger à changer la baignoire à mes frais , en a t'il le droit ?
D'après moi son assurance devrait se retourner contre le fabricant de baignoire , car il y a manifestement un vice caché (mais ce n'est pas stipulé dans le rapport d'expertise.....) ai je raison ?
Bien sur mon assurance ne veut pas faire de contre expertise car je ne suis pas responsable , mais ils vont devoir se déplacer pour le dégât des eaux . Comment dois je me préparer à cette expertise et qui peut m'accompagner pour en finir avec cette galère ?
Je sais c'est bizarre et compliqué mais je vous assure que la situation est stressante et j'ai besoin d'aide
d'avance merci